



**Syndicat Intercommunal pour l'Etude et l'Aménagement
De la Butte Pinson (S.I.E.A.B.P)**

**COMITÉ SYNDICAL DU 09 FÉVRIER 2023
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

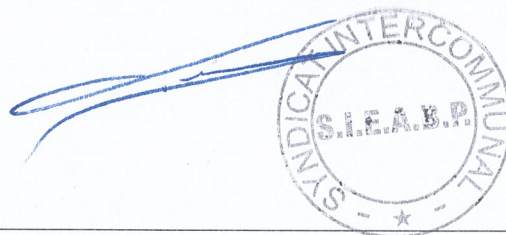
<p>Nombre de conseillers :</p> <p>en exercice.....8</p> <p>présents.....7</p> <p>pouvoir.....1</p> <p>absent.....0</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le NEUF FÉVRIER à dix-neuf heures,</p> <p>Le comité syndical du Syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement de la Butte pinson, légalement convoqué par courrier et par courriel le 02 février 2023 et par affichage du 02 février 2023, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de Monsieur Patrick FLOQUET, Président du syndicat.</p>
---	---

Réforme des règles de publicité : suppression du compte rendu des séances et création de la liste des délibérations.
« Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du comité syndical.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le comité syndical, sera affichée et publiée sur le site internet de la commune, dans les 7 jours suivant le comité syndical ».

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	
2023-001	Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 07 décembre 2022	Adoptée à l'unanimité
2023-002	Débat d'orientations budgétaires (DOB) – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023	Adoptée à l'unanimité

Le Président,
Patrick FLOQUET.



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte- rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date ou elles sont devenues exécutoire.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».